

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »
*Agrée par l'ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant
l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin d'information de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

« ITEKA N'IJAMBO »n°11

Semaine du 13 au 19 juin 2016

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	3
0 .INTRODUCTION.....	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1 CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	<i>4</i>
<i>I.2. DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS.....</i>	<i>5</i>
<i>I.3. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES.....</i>	<i>5</i>
<i>I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES.....</i>	<i>5</i>
<i>I.5. DU DROIT A L'EDUCATION AU BURUNDI.....</i>	<i>7</i>
<i>I.6. CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE.....</i>	<i>9</i>
II. DES FAITS SECURITAIRES.....	9
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES.....</i>	<i>9</i>
<i>II.2. D'AUTRES FAITS RELEVES</i>	<i>10</i>
III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	11

SIGLES ET ABREVIATIONS

APC : Agent de Police Chef

CDS : Centre De Santé

DCE : Direction communale de l'Enseignement

DPE: Direction provincial de l'Enseignement

ECOFO : Ecole Fondamentale

EP: Ecole primaire

FNL : Front National de Libération

LC : Lycée Communal

OPJ : Officier de Police Judiciaire

OPP2 : Officier de Police Principale en second

PAFE : Police de l'Air, des Frontières et des Etrangers

PJ : Police Judiciaire

SNR : Service National de Renseignement

UA : Union Africaine

0. INTRODUCTION

Le bulletin numéro 11 couvre la période du 13 au 19 juin 2016. Au cours de la période couverte par ce numéro, les allégations de violations des droits de l'homme parvenues à la Ligue Iteka sont notamment : au moins 16 personnes tuées, au moins 106 personnes arrêtées arbitrairement dont 20 élèves et au moins 2 personnes torturées par la police burundaise en collaboration avec des membres de la jeunesse affiliée au parti CNDD-FDD au pouvoir, les Imbonerakure.

Ce numéro revient sur la violation du droit à l'éducation par des arrestations et des renvois abusifs d'écoliers mineurs du troisième cycle du primaire après le phénomène rapporté dans plusieurs écoles du pays, de gribouillage d'une photo du Président Nkurunziza dans le livre d'élèves de sciences humaines de la 8^{ème} année. Au moins 321 élèves renvoyés dont 82 élèves de l'Ecole de Kibezi en commune Mugamba, chassés définitivement.

Certains sont en état de privation de liberté, d'autres ont été chassés de l'Ecole, d'autres ont décidé d'eux-mêmes d'abandonner l'école par peur d'être objet d'arrestation.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1 .CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATION ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Allégation d'exécution extra-judiciaire d'une personne en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Des policiers ont tué un jeune homme du nom d'Emmanuel Nahimana, le 15 juin 2016, vers 23 heures, dans la zone urbaine de Musaga, en Mairie de Bujumbura. Des sources sur place ont indiqué que la victime avait été arrêtée et était incarcérée dans le cachot de la zone Musaga. Des policiers commandés par OPP2 Désiré Manirambona l'auraient fait sortir de ce cachot et lui aurait intimé l'ordre de révéler la cache d'armes dont disposeraient « les rebelles », sous menaces et d'aucuns y ont plutôt vu un motif inventé pour pouvoir éliminer ce jeune détenu.

Trois personnes tuées dans une explosion de grenade au chef-lieu de la province de Ngozi

Trois personnes dont un militaire et deux civils ont été tuées dans une explosion de grenade en date du 14 juin 2016, vers 7heures, dans la ville de la province Ngozi, tout près de l'EP Ngozi II. La grenade a aussi blessé au moins 6 personnes dont au moins deux élèves qui passaient tout près de l'endroit.

Selon des sources sur place, confirmées par des sources officielles, un militaire de grade de Caporal-chef du nom de Christophe Ntunzwenimana, du camp Ngozi, était l'auteur de l'incident. Il s'était réveillé très tôt le matin et s'était rendu dans cet endroit très fréquenté de la ville de Ngozi avec deux grenades dans les mains. Il a dégoupillé une des deux grenades

qui a explosée dans ses mains et l'a tué sur le champ. Un jeune homme qui transportait ce militaire sur un taxi vélo a également succombé à ses blessures sur place.

Une autre personne grièvement blessée est morte à l'hôpital de Ngozi où elle avait été évacuée. Les mêmes sources ont indiqué qu'une autre grenade que détenait ce militaire était à moitié dégoupillée et a été détruite par la police.

1.2. DES CAS DE TORTURE, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS

Deux personnes torturées en commune Gisuru, province de Ruyigi

A la suite d'une rumeur d'attaque armée sur la colline Gisuru, le commissaire provincial de police accompagné de plusieurs policiers et des Imbonerakure ont torturé deux personnes dont un juge du Tribunal Résidence et une autre personne originaire de la province Makamba qui était venue rendre visite à ce juge. Ce dernier a, par la suite, fui la localité au moment où l'autre personne a été hospitalisée suite à la torture.

1.3. UN CAS D'ENLEVEMENT ET D'ARRESTATION SUIVIE DE DISPARITION FORCEE

Un policier du nom de Nibizi Nicaise est porté disparu depuis le 4 juin 2016 à partir de son poste d'attache de Musumba en Commune Gashikanwa, province Ngozi. Selon les sources sur place, ce policier était à son poste la nuit de ce jour mais le lendemain, l'on ne l'a plus revu. Ses proches ont dit ne pas avoir de ses nouvelles et craignent que ce membre de la famille ait été tué.

1.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES

Au moins seize personnes arrêtées en commune Matana, province Bururi

La police a arrêté, en date du 18 juin 2016, au moins six personnes en commune de Matana, province de Bururi. A la tête de ces arrestations se trouvent le Commissaire provincial de police prénommé Laurent, le Commissaire régional surnommé « Japonais », le nommé Alain Ndayiziga chargé des Finances au SNR et un Imbonerakure qui a la fonction de Directeur du collège Gishiha dans cette même commune. En date du 16 juin 2016, dix autres personnes avaient été arrêtées, sur les collines Ntega et Sakinyonga, zone de Gasibe, et conduites au cachot de la même commune de Matana.

Toutes ces personnes arrêtées, auraient été accusées, selon des sources sur place, d'être contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Une personne arrêtée au quartier Kinanira, zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Fulgence Bizoza, un commerçant de braise, a été arrêté lundi le 13 juin 2016, vers 7 heures, par des agents du SNR, au quartier Kinanira, zone urbaine de Musaga. Il a été conduit au cachot de la zone urbaine Kanyosha. Le motif de cette arrestation n'a pas été révélé à ses proches.

Au moins vingt personnes arrêtées en zone Kanyosha, province Bujumbura rural

Au moins 20 personnes ont été arrêtées par la police, jeudi le 16 juin 2016, en commune Kanyosha de la province de Bujumbura. Elles ont été conduites à la station du quartier Kibengaou où elles ont passé quelques heures avant d'être embarquées. Le motif de cette arrestation n'a pas été révélé.

Un jeune homme arrêté en commune Mugamba, province Bururi

Le nommé Emery Irakoze a été arrêté par des militaires et conduit à la position militaire de Gihinga, zone Nyagasasa, commune Mugamba de la province Bururi. Il était accusé de collecter de vivres pour des combattants, selon les sources sur place.

Deux personnes arrêtées au quartier Nyakabiga I, zone urbaine de Nyakabiga, Mairie de Bujumbura

Les prénommés Egide et Richard ont été arrêtés par la police, sans mandat à la 16^{ème} avenue du quartier Nyakabiga I, zone urbaine de Nyakabiga. Selon des sources sur place, cette arrestation serait liée aux mobiles politiques.

Des détentions illégales en province de Ngozi

- Le dossier du détenu Pascal Twagirayezu, âgé de 27ans, originaire de la colline Gatwaro, commune Kiremba et province Ngozi, n'est pas encore transmis pour fixation au Tribunal depuis son arrestation survenu en date du 23 mai 2016. Son dossier se trouve encore au niveau du Parquet. La victime avait été arrêtée et accusée par des Imbonerakurede vol du riz non décortiqué.
- Le détenu Benjamin Bizimana, un policier du grade de APC, âgé de 34 ans, arrêté depuis le 23 mai 2016 par le Commissaire Provincial de Police à Ngozi n'a jamais comparu. Il avait été accusé d'avoir perdu son fusil lors d'une attaque d'une bande armée à la position de Police au Centre Jeunes Kamenge où il était affecté. Depuis le jour de son arrestation, il est détenu au cachot de la P.J Ngozi. Dans le registre d'écrou, personne n'est responsable de son dossier.
- Le détenu Gérard Sahinguvu, âgé de 31 ans, originaire de la colline Ruhongore, commune et province Ngozi, n'a jamais comparu depuis son arrestation en date du 29 mai 2016. Il était accusé par le chef de colline d'avoir assassiné le prénommé Jean de la colline Nyabihanga. Son dossier se trouve encore aux mains d'un OPJ de la P.J Ngozi.

Tout cela en violation de l'article 111 alinéa 3 du Code de Procédure Pénale burundais du 03 avril 2013 qui dispose que « *la comparution devant le Juge doit avoir lieu au plus tard dans les quinze jours de la délivrance du mandat d'arrêt* ».

Des arrestations et détentions illégales en province de Kirundo

- Elias Rukundo, âgé de 25 ans, de la colline Bigomba, zone Shore, commune Gitobe, province Kirundo a été arrêté le 11 juin 2016, par des Imbonerakure de la zone Gisenyi quand il transportait des peaux d'animaux domestiques pour les vendre au Rwanda.
- Marc Mushengezi, âgé de 45 ans, colline Kireka, zone Kirundo rural, commune Kirundo, province Kirundo a été arrêté en date du 11 juin 2016 par le chef de colline, Monsieur Mazuru en collaboration avec des Imbonerakure, pour s'être bagarré avec sa femme.

Quarante-trois personnes arrêtées en province de Muyinga

Une quarantaine de personnes dont 7 mineurs en provenance de la Tanzanie ont été arrêtées par le patron du SNR Muyinga et conduites au centre des Jeunes situé au Chef-lieu de la Province Muyinga. Le premier groupe était composé de 38 personnes arrêtées lundi le 13 juin 2016. Le deuxième groupe composé de 5 personnes a été arrêté jeudi le 16 juin 2016.

Selon des sources sur place, 11 d'entre elles ont affirmé avoir été relâchées de la prison, en Tanzanie, après avoir purgé leur peine de 6 mois de détention dans ce pays, pour cause d'irrégularité en Tanzanie.

1.5. DU DROIT A L'EDUCATION

Des renvois et arrestations abusifs suite au phénomène de gribouillis de la photo du Président Pierre Nkurunziza dans les livres scolaires des Sciences humaines de la 8^{ème} année, 3^{ème} cycle primaire :

9 élèves arrêtés et relaxés par la suite en commune Kayogoro, province de Makamba

En date du 18 juin 2016, à l'ECOFO Kayogoro, 9 élèves ont été arrêtés par la police accusés de gribouillis sur la photo du Président Pierre Nkurunziza dans le livre scolaire de Sciences Humaines de la 8^{ème} année. Après, ils ont tous été relaxés car leurs parents sont des membres du parti CNDD-FDD, selon des sources sur place. Ce qui explique l'inégalité dans le traitement de cette question.

239 élèves de l'école renvoyés et 3 autres arrêtés et emprisonnés en province de Ruyigi

En date du 13 juin 2016, après une réunion entre l'administrateur communal de Gisuru, le D.C.E, le Directeur de l'ECOFO Gahinga et les enseignants, une décision de renvoyer 239 élèves de la 8^{ème} A et B, 9^{ème} A et B à l'ECOFO Gahinga, en commune Gisuru, province de Ruyigi, a été prise. Ces élèves étaient accusés d'avoir abimé la photo du Président de la République.

Dans la même commune, au Lycée Communal Nyabitare, 3 élèves dont 2 de la 8^{ème} et 1 de la 9^{ème} ont été arrêtés le 15 juin 2016, vers 14 heures pour être détenus au Centre de rééducation des Mineurs de Ruyigi suite à ce phénomène de gribouillage.

Quatre élèves du Lycée communal Cankuzo en province Cankuzo arrêtés soupçonnés d'avoir gribouillé la photo du Président de la République

Quatre élèves de la 9^{ème} année dont une fille ont été arrêtés au lycée communal de Cankuzo, le matin du 14 juin 2016, par le procureur, le commissaire provincial et le responsable provincial du Service de Renseignement en province Cankuzo et ont été mis au cachot de la commune Cankuzo. Il s'agissait de Shalom Haragakizade 19 ans, Cédric Ntiranyuhura âgé de 20 ans, Grace-Divine Rukundo âgée de 19 ans et Faustin Sinzobatohana de la même classe. D'autres élèves dont Richard Ndiokubwayo de la 8^{ème} ont préféré prendre la fuite de peur d'être emprisonnés comme leurs camarades de classe.

Le Député Anglebert Ngendabanka, le commissaire provincial de police Donatien Barandereka, le responsable du Service de Renseignement Nicaise Mugande, le sous-commissaire PJ Henri-Frère Manisha, le Gouverneur Désiré Njiji, le procureur Léonard Sindayigaya, avaient fait une descente dans cette école et avaient exigé aux élèves d'écrire sur un bout de papier les élèves qui avaient falsifié ces photos.

Sur les 20 livres disponibles à cette école, la photo du Président a été soit trouée, soit déchirée, soit falsifiée dans au moins 16 livres. Selon des informations recueillies sur place, les élèves dont leurs noms sont inscrits sur les livres ont eu peur et ne fréquentent plus l'école mais des observateurs indiquent que cela n'est pas une preuve qu'ils sont auteurs de ce gribouillis étant donné que le livre est collectif.

Certains directeurs d'écoles qui n'ont pas signalé ces cas de falsification de ces livres sont pointés du doigt par l'autorité qui les accuse de complicité. Ils ont également peur des représailles par les élèves et leurs parents qui considèrent que leurs enfants ont été injustement arrêtés.

Selon un des directeurs d'école, deux élèves lui ont soufflé que ces livres ont été falsifiés au moment du putsch manqué du 13 mai 2016.

Quatre-vingt-deux élèves chassés de l'école en commune Mugamba, province de Bujumbura

Le 17 juin 2016, 82 élèves de l'école secondaire de Kibezi, commune Mugamba de la province de Bururi, ont été chassés définitivement pour avoir griffonné sur une photo du Président Pierre Nkurunziza qui se trouve dans les manuels scolaires.

Quatre élèves arrêtés en province de Karusi

Quatre élèves dont le délégué de la 8^{ème} année, son vice et deux autres élèves ont été arrêtés au Lycée Buhiga, province Karusi, le 16 juin 2016. Ils ont été accusés d'avoir falsifié la photo du Président Pierre Nkurunziza.

D'autres cas similaires de gribouillis de la photo du Président de la République ont été signalés à Muramvya où 6 élèves sont emprisonnés et en Mairie de Bujumbura où des élèves ont été momentanément chassés de leurs écoles

En définitif, pour une même faute, le traitement des cas est très diversifié tant donné que certains élèves sont arrêtés et emprisonnés, d'autres renvoyés provisoirement au moment où d'autres sont chassés définitivement. Le traitement semble ne pas suivre des règles communes dans les écoles où le phénomène s'est passé.

I.6. CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE

Mercredi 15 juin 2016, une fille de 7 ans du secteur Munyiyi II, commune Rugombo, province Cibitoke a été violé par un homme de 35 ans.

II. FAITS SECURITAIRES

II.1. LE PHENOMENE DE CADAVERES DONT CERTAINS NON IDENTIFIE

Une femme tuée en commune Itaba, province de Gitega

La nommée Pascasie Ntahomvukiye a été tuée sur la colline Kobigoye, commune Itaba, province Gitega par des hommes armés non identifiés. Selon des sources sur place, le cadavre de la victime a été retrouvé ligoté sur sa colline.

Une femme tuée en commune Matana, province Bururi

La nommée Rose Baranyizigiye a été tuée dans la nuit du 19 juin 2016 sur la colline Sakinyonga de la commune Matana, Province Bururi par des hommes armés non identifiés. Selon des sources policières, ces hommes armés seraient des voleurs.

Une personne tuée en commune Gisagara, province Cankuzo

En date du 13 juin 2016, sur la sous colline de Muka, colline de Bumba, Commune de Gisagara et province de Cankuzo, une personne du nom de Paul Habonimana a été retrouvée morte. Les causes de sa mort ne sont pas encore connues car aucune enquête sur ce cas n'a été faite.

Cinq personnes mortes calcinées dans leur maison en commune Gitobe, province Kirundo

Cinq personnes de la même famille dont un bébé, un mineur de 16 ans et trois adultes sont mortes calcinées dans leur maison sur la colline Bucana commune Gitobe, province Kirundo dans la nuit de mercredi 15 juin 2016. Selon des sources sur place, ils ont été poignardés, coupés à la machette avant d'être brûlés vifs à l'aide de paille. Le motif de ce crime reste inconnu.

Deux cadavres retrouvés en commune Gitega, province Gitega

En date du 16 juin 2016, en province de Gitega, 2 cadavres de femmes ont été découverts successivement le 15 et le 16 juin 2016. La première victime assurait la propreté au marché de Gitega. Elle était introuvable depuis la date du 15 juin 2016 après midi. Son corps dénudé a été retrouvé le matin du 16 juin 2016 sur la colline de Rukoba, commune et province de Gitega. Selon des sources sur place, la victime avait été violée avant d'être tuée.

La deuxième victime du nom de Judith Nizigiyimanaa été découverte en fin de journée du 16 juin 2016 sur la colline Rweza.

II.2. D'AUTRES FAITS RELEVES

Une femme tuée dans la zone urbaine de Musaga, mairie de Bujumbura

Une femme prénommée Anitha alias «maman Delly», membre de la Ligue des femmes Bakenyerarugamba du parti CNDD-FDD, habitant à la 1^{ère} avenue Kinogono, en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura, a été enlevée avant d'être tuée, poignardée à la tête, dans la nuit du 13 juin 2016. Le lendemain matin, l'avenue était ceinturée par des militaires, des policiers et des jeunes Imbonerakure armés. Ces derniers ont procédé à des arrestations massives de jeunes gens de la localité. Au moins 25 jeunes ont été arrêtés et conduits au chef-lieu de la zone. Selon des sources sur place, la jeune dame était connue pour avoir communiqué à la police les noms des jeunes du quartier qui ont participé dans des manifestations contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Une personne morte suite à une explosion de grenade en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura

Un jeune Imbonerakure du CNDD-FDD prénommé Eric est mort le 13 juin 2016, dans une explosion de grenade qui a eu lieu vers 19 heures 20 minutes, à la 4^{ème} avenue de la zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, l'explosion a fait trois autres personnes blessées qui ont été vite évacuées à l'Hôpital. Ces mêmes sources ont indiqué que la personne morte détenait elle-même la grenade.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au cours de la période sous rapportage, les graves violations et allégations de violations relevées restent un indicateur d'une situation politico-sécuritaire non encore assainie. Les attaques armées continuent à faire des victimes et à semer l'insécurité. Le recours à l'arbitraire est un autre phénomène qu'il faut déplorer pour certaines allégations enregistrées en l'occurrence les cas d'exécutions extra-judiciaires, les cas d'arrestations et détentions abusives ainsi que les renvois abusifs des élèves suite au phénomène de gribouillis sur des manuels scolaires.

Vu cette situation, la Ligue Iteka recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi :

- De respecter et de faire respecter les droits et libertés de ses citoyens ;
- De traiter avec sagesse et équité la situation des élèves dit fautifs avec le phénomène de gribouillis dans les livres de sciences de la 8^{ème} année.

B) A l'UA

- D'envoyer une force militaire de protection de la population en détresse ;
- De veiller à l'accélération du dialogue inter Burundais qui a été relancé, le 22 mai 2016, pour que le pays retrouve la sérénité pour que les violations de droits de l'homme et l'insécurité dans le pays cessent.

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies :

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains.

D) A la Médiation Tanzanienne

- De mener le dialogue inter Burundais de manière inclusive en considérant tous les acteurs y compris ceux qui ont choisi la voie de la lutte armée.

E) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.